REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 19 septembre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'économie et de l'emploi (DEE)

Deuxième évaluation du salaire minimum genevois: effet positif sur l'emploi des femmes

Le deuxième rapport sur le salaire minimum (SMin) à Genève montre qu'il n'a pas eu d'impact significatif sur le taux de chômage dans le canton. Il confirme et affine ainsi les résultats du 1er volet, présenté en décembre 2023 par le département de l'économie et de l'emploi (DEE). Il montre, par ailleurs, que son introduction a été positif pour les femmes.

En décembre dernier, le département de l'économie et de l'emploi (DEE) publiait les premiers résultats de l'étude sur l'impact de l'introduction du salaire minimum à Genève, entré en vigueur le 1er novembre 2020. Ceux-ci se basaient sur l'analyse des données agrégées du chômage. Le deuxième volet se base lui sur les données individuelles des chômeuses et chômeurs genevois, extraites du système fédéral, utilisé par les Offices régionaux de placement (ORP), qui permettent une analyse plus fine.

Pas d'effet sur le taux de chômage

D'une manière générale, ce deuxième rapport confirme que l'introduction du salaire minimum n'a pas provoqué d'effet significatif sur le taux de chômage. En revanche, si l'on regarde les effets détaillés sur certaines catégories, l'étude relève que les femmes ont bénéficié du SMin, au contraire des jeunes sans formation.

Réduction des inégalités hommes femmes

Les femmes ont le plus bénéficié de l'introduction du salaire minimum: leur chance de retrouver un emploi a augmenté de 6,5% par rapport aux hommes, étant rappelé que, de manière générale, les femmes qui sont au chômage ont plus de difficulté à retrouver un emploi que les hommes. "Je me réjouis de voir que le salaire minimum a réduit les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi, même si ces inégalités persistent malheureusement encore", a relevé Delphine Bachmann, conseillère d'Etat en charge du DEE.

Importance de la formation pour les jeunes

La chance de retrouver un emploi a en revanche diminué pour les 18 à 25 ans et les personnes les moins qualifiées: les principaux perdants de l'introduction du SMin sont ainsi les jeunes hommes sans formation. Conséquence: l'introduction du SMin a visiblement incité

les jeunes à reprendre ou terminer une formation. Pour Delphine Bachmann "cette situation montre l'importance pour les jeunes de se former pour retrouver un emploi."

Deux autres rapports attendus

Les partenaires sociaux se sont déclarés satisfaits des conclusions de ce deuxième rapport, confirmant que l'introduction du salaire minimum n'a pas eu d'effet significatif sur le taux de chômage. Deux rapports complémentaires suivront dès 2025: l'un sur les effets du SMin sur l'emploi, l'autre sur les salaires.

Accéder au 1er rapport

Accéder au 2ème rapport

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Pour le DEE: Esther Mamarbachi, secrétaire générale adjointe chargée de communication, DEE, esther.mamarbachi@etat.ge.ch, T. 078 628 80 08;*
- *Pour le rapport: professeur José Ramirez, jose.ramirez@hesge.ch, T. 078 866 48 18;*
- *Pour la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS): Davide De Filippo, président, ddefilippo@sit-syndicat.ch, T. 079 707 14 67;*
- *Pour l'Union des associations patronales genevoises (UAPG): Pierre-Alain L'Hôte, président, lhote@prelco.ch, T. 079 248 16 66.*